

COMMUNIQUE DE PRESSE

Laboratoire souterrain de l'Andra : l'ASN dresse un bilan positif pour 2009

Contacts presse

Marc-Antoine MARTIN
Responsable Communication
Tel. 03 29 75 53 74
Port. 06 08 94 41 63
marc-antoine.martin@andra.fr

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la **gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français**. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour **concevoir des solutions de gestion**, et pour **exploiter et surveiller** des centres de stockage de déchets radioactifs en **protégeant l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets** sur le court et le long terme.

Lors d'une conférence de presse, le 22 avril dernier, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), division de Châlons-en-Champagne, a confirmé la qualité des activités menées par l'Andra au Centre Meuse/Haute-Marne. Deux inspections ont été effectuées en 2009 pour vérifier comment étaient menés les expérimentations scientifiques et les travaux dans le Laboratoire souterrain de l'Andra.

A l'issue de deux inspections réalisées l'an dernier au Centre Meuse/Haute-Marne (site de Bure/Saudron), l'ASN considère que l'ANDRA, dans son Laboratoire souterrain, *« prend les dispositions nécessaires pour que les expérimentations scientifiques soient menées suivant les règles d'assurance de la qualité et que les travaux effectués engendrent des perturbations limitées sur l'environnement. »*

En 2009, l'Andra a mené des investigations et des consultations pour aboutir à la définition d'une Zone d'Intérêt pour la Reconnaissance Approfondie (ZIRA) de 30 km² dans laquelle vont être menés des travaux complémentaires de recherche en vue de définir le contour du projet de futur stockage géologique. L'ASN a donné un avis favorable à la zone proposée par l'ANDRA. Dans le Laboratoire souterrain, les expérimentations se sont poursuivies pour améliorer les connaissances sur les qualités de la couche géologique hôte et vérifier son aptitude à assurer le confinement des déchets. Des travaux de forages ont aussi été entrepris pour affiner le concept d'alvéoles pour le stockage des colis de déchets à haute activité.

La division de Châlons-en-Champagne constitue l'une des onze divisions territoriales de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, autorité administrative indépendante créée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite "loi TSN"), est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France. L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Elle contribue à l'information des citoyens.